



association marocaine pour des éco-villes



« L'environnement doit être considéré comme le bien commun de la nation dont la protection est une responsabilité collective qui incombe aux générations présentes et futures. »

Sa Majesté le Roi Mohamed VI, Discours du Trône juillet 2009

Pourquoi L'AMEV ?

Les problèmes écologiques sont complexes, conflictuels et source de controverses. Leurs résolutions passent par la mobilisation de nombreux acteurs et moyens. À l'échelle d'une collectivité territoriale, qu'il s'agisse des questions d'urbanisme, d'aménagement des quartiers, des d'espaces verts, de mobilité, d'énergie, de déchets..., force est de constater que les Maires, les élus locaux et les cadres de l'administration territoriale pratiquent, réalisent et vivent trop souvent la ville de manière isolée sans que de véritables lieux d'échanges ne leur permettent de rassembler et diffuser leurs expertises et leurs points de vue.

L'AMEV cherche à y répondre, en offrant...

Un lieu d'information, de réflexion prospective, d'échanges sur les bonnes pratiques des villes marocaines en matière de développement respectueux de leur environnement.

Un lieu qui favorise les dynamiques collectives entre des villes de taille, de géographie ou de références culturelles différentes.

Un lieu de production des repères et des outils pour l'action publique et la gestion soutenable des territoires

■ association marocaine pour des éco-villes





Un lieu de pollinisation et de diffusion d'une culture commune du développement soutenable parmi les élues et les responsables locaux des villes membres

Un lieu d'éducation au développement durable permanent et populaire pour donner à chacune et à chacun, les moyens de devenir un véritable éco-citoyen,

Un lieu connecté aux réseaux internationaux agissant pour une coopération décentralisée écologique et solidaire

Les objectifs et missions

En lien avec la Stratégie nationale de développement durable et du programme de renforcement de la décentralisation de la Direction Générale des Collectivités Locales, les communes urbaines adhérentes de l'AMEV affirment leur volonté d'être exemplaires et innovantes pour la mise en œuvre d'un développement soutenable des Villes. L'association se fixe 5 axes :

1- Produire des repères pour l'action et la gestion durable des territoires.

L'association coordonne les actions de recherche et d'échange d'expériences et la réalisation d'études appliquées à la gestion durable des villes. Elle développe des boîtes à outils et des méthodes transposables, construit et organise un réseau d'échanges entre les adhérents et les partenaires.

2- Développer une culture commune du développement durable pour les élues et les élus des villes membres.

L'association met en œuvre pour les élu-es des villes membres, un programme de formation, de compréhension et d'appropriation des enjeux environnementaux, économiques et sociaux du développement durable.

3- Construire un réseau international et agir pour une coopération décentralisée écologique et solidaire.

L'association travaille avec les réseaux mondiaux et européens, en particulier en méditerranée, de collectivités territoriales pour promouvoir le rapprochement et la paix entre les territoires et les peuples, la compréhension et l'ouverture à des cultures et à des savoir-faire différents.



Elle porte une attention particulière aux coopérations décentralisées qui favorisent la lutte contre les changements climatiques et la désertification, la sauvegarde de la biodiversité, les ressources en eau et qui concourent à la mise en œuvre d'un développement soutenable.

4- Informer et éduquer au développement durable.

L'association développe de l'ingénierie sociale et fournit aux communes membres les outils pour mobiliser et associer la population locale et les acteurs des territoires afin de leur permettre d'apporter leurs connaissances et de participer à l'élaboration de solutions adaptées aux différents contextes environnementaux.

L'association contribue aussi à dynamiser les actions d'éducation à l'environnement des villes membres par le développement de partenariats avec le ministère de l'Éducation nationale, les services de l'État, les collectivités, les organismes publics, les entreprises et les associations d'éducation à l'environnement.

5- Associer le monde économique au développement soutenable des territoires.

L'association développera une action qui vise à renforcer le dialogue entre le monde économique (employeurs et syndicats) et les villes membres, de faciliter la compréhension mutuelle, de favoriser l'élaboration de projets créateurs d'emplois, solidaires, écologiquement responsables et viables économiquement.

Les partenaires de l'association

Institutionnels : Ministères et services de l'État, Direction générale des collectivités locales, les institutions internationales opérant au Maroc,...

Autorités locales : Collectivités territoriales marocaines, l'Association nationale des élus locaux du Maroc, l'Association des Régions du Maroc, Associations des pouvoirs locaux en Méditerranée...

Communauté scientifique : Les universités, les centres de recherches et d'études spécialisés dans les enjeux du développement durable.

Club Entreprises : L'AMEV constitue un groupe d'entreprise. Il est composé de grandes entreprises publiques ou privées marocaines qui adhèrent aux objectifs, les valeurs et les missions de l'association.

Association d'éducation au développement durable, de protection de l'environnement...



Les ressources de l'association

L'association n'a aucun but lucratif et ne peut distribuer de bénéfices.

Droits d'adhésion annuelle des villes membres calculées sur une base solidaire ;

Les subventions publiques : État, collectivités locales, établissement et organisme publics,... agréé par le bureau de l'association.

Les recettes de la formation, des études et des recherches réalisées pour les villes membres et pour les organismes publics ou privés.

Toutes contributions, dons et soutiens financiers et autres ressources autorisées par la loi.

La Gouvernance et l'animation de l'association

Compte tenu de son objet et de son projet, l'AMEV se dote d'une structure de gouvernance collective, avec l'objectif d'y impliquer le plus largement possible les villes et organismes membres et de favoriser l'émergence de modes de travail communs.

La gouvernance repose sur un conseil d'administration, un bureau et une assemblée générale. En outre, des groupes de travail thématiques seront mis en place et contribueront au développement d'une dynamique collective.

L'AMEV se dote d'un conseil scientifique qui sera le garant de la qualité scientifique et pédagogique des ressources produites ou mutualisées par l'AMEV. Il regroupera des scientifiques dont l'expertise individuelle est reconnue et dont l'expertise collective couvre les différentes disciplines couvertes par l'AMEV.

Pour l'animation, l'association se dote d'un secrétariat général et des moyens humains et matériels pour remplir ses missions.